

VOUS PENSEZ PRENDRE UNE PAUSE?

Le programme d'autoexclusion volontaire du Casino Nova Scotia peut constituer un outil important pour vous aider à contrôler votre jeu.

Le programme d'autoexclusion volontaire propose un grand nombre d'options

6
MOIS

1
AN

3
ANS

INDÉFINIMENT

QU'EST-CE QUE LE PROGRAMME D'AUTOEXCLUSION VOLONTAIRE?

Il s'agit de prendre une pause de jouer. Le programme d'autoexclusion volontaire vous permet de restreindre votre accès aux établissements de jeu de hasard, en l'occurrence aux deux propriétés de Casino Nova Scotia (Halifax et Sydney). Offert par Casino Nova Scotia, ce programme peut constituer une première étape importante vers le contrôle de vos habitudes de jeu.

COMMENT PUIS-JE ACCÉDER AU PROGRAMME?

Pour accéder au programme, il vous suffit de vous rendre au Centre de ressources sur le jeu responsable situé dans l'un ou l'autre des casinos, ou de parler au personnel de Casino Nova Scotia. Vous pouvez également accéder au programme par l'intermédiaire de la Division de l'alcool, du jeu, des carburants et du tabac de Service Nouvelle-Écosse à Halifax ou à Sydney.

QUELQU'UN D'AUTRE PEUT-IL FAIRE CES DÉMARCHES EN MON NOM?

Vous seul pouvez vous exclure volontairement, et donc personne ne peut le faire à votre place. Votre exclusion sera applicable dans les deux propriétés de Casino Nova Scotia.

QUEL EST LE PROCESSUS D'INSCRIPTION?

Vous rencontrerez du personnel amical du casino ayant reçu une formation pour traiter les demandes d'exclusion volontaire. Ce personnel du casino vous guidera tout au long du processus dans un cadre privé. On vous demandera de présenter une pièce d'identité délivrée par le gouvernement ainsi que de remplir et de signer un formulaire de demande d'autoexclusion volontaire, et votre photo sera prise. Vous aurez l'occasion de vous entretenir avec le personnel sur place et disponible du Centre de ressources sur le jeu responsable.

QUE SE PASSE-T-IL APRÈS MON EXCLUSION VOLONTAIRE?

L'autoexclusion volontaire signifie que Casino Nova Scotia vous aidera à arrêter de jouer dans ses casinos pendant la période que vous avez acceptée au cours du processus d'inscription. En aidant à supprimer la tentation de jouer, vous avez la possibilité de décider si cela est à l'origine d'enjeux dans votre vie et si vous voulez ou non rejouer à l'avenir. Prendre une pause vous donne le temps de réfléchir à ce que vous voulez faire. Si vous êtes membre du club des joueurs, il vous sera demandé de rendre votre carte, qui sera immédiatement annulée. Votre nom sera

supprimé des listes de marketing, de sorte que le casino ne prendra plus contact avec vous à l'avenir. Si vous tentez de vous rendre dans l'une des propriétés après vous en être volontairement exclu, le personnel de sécurité a le pouvoir de vous refuser l'entrée et de vous escorter hors des lieux.

DE QUOI SERAI-JE EXCLU EXACTEMENT?

Vous acceptez de ne pas accéder aux propriétés de Casino Nova Scotia à Halifax et à Sydney, en Nouvelle-Écosse.

Cela comprend la salle de jeu, les restaurants et les lieux de divertissement situés dans les propriétés. Cela n'inclut pas le Centre 200 à Sydney.

Les personnes qui se sont volontairement exclues ne sont pas admissibles à recevoir des prix, en espèces ou sous toute autre forme. Cela vise à décourager les personnes qui se sont autoexclues d'accéder aux propriétés du casino. Les fonds retenus sont remis à la province pour les programmes et les services destinés à la population néo-écossaise.

QUI LE SAURA?

Les renseignements recueillis à votre sujet et votre participation au programme ne seront communiqués qu'au personnel du casino responsable du maintien du programme, ainsi qu'à la Division de l'alcool, du jeu, des carburants et du tabac de Service Nouvelle-Écosse.

COMBIEN DE TEMPS DURE L'EXCLUSION?

L'exclusion dure jusqu'à ce que la période d'exclusion minimale choisie soit écoulée et que vous ayez terminé le processus de réintégration. La période d'exclusion que vous vous êtes imposée peut être de six mois, d'un an, de trois ans ou elle peut être indéfinie; elle ne peut pas être réduite une fois l'entente signée.

La période d'autoexclusion minimale doit être écoulée en entier avant que vous puissiez entamer le processus de réintégration.

QUEL EST LE PROCESSUS DE RÉINTÉGRATION?

Pour commencer ce processus, communiquez avec Casino Nova Scotia pour prendre un rendez-vous avec le service de sécurité. Vous pouvez aussi vous adresser à un membre du personnel de sécurité de Casino Nova Scotia à l'une des entrées pour amorcer le processus. La réintégration prend effet une semaine après la signature de l'entente de réintégration.

QUE FAIRE SI JE SOUHAITE PROLONGER MA PÉRIODE D'EXCLUSION MINIMALE?

Si vous désirez prolonger votre période d'exclusion minimale (par exemple, pour passer d'un minimum de six mois à un minimum de trois ans), vous pouvez le faire en communiquant avec la Division de l'alcool, du jeu, des carburants et du tabac de Service Nouvelle-Écosse ou encore avec Casino Nova Scotia.

À QUI PUIS-JE M'ADRESSER POUR OBTENIR DE L'AIDE?

Si vous songez à demander une autoexclusion volontaire, il est important de savoir qu'il existe des ressources supplémentaires afin de vous aider. Pour obtenir de plus amples renseignements, rendez-vous dans l'un de nos centres de ressources sur le jeu responsable ou communiquez avec les personnes de la Ligne téléphonique provinciale d'intervention d'urgence en santé mentale et dépendances de Santé Nouvelle-Écosse en composant sans frais le 1-888-429-8167 ou en visitant mha.nshealth.ca/fr.

COORDONNÉES IMPORTANTES

Casino Nova Scotia, Halifax

1983, rue Upper Water, Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 3Y5
Sécurité : 902-425-7777 cnshfxsecurity@gcgaming.com

Centre de ressources sur le jeu responsable, Halifax
902-424-8663

Casino Nova Scotia, Sydney

525, rue George, Sydney (Nouvelle-Écosse) B1P 1K5
Sécurité : 902-563-7777 cnssydsecurity@gcgaming.com

Centre de ressources sur le jeu responsable, Sydney
902-563-3797

Division de l'alcool, du jeu, des carburants et du tabac, Halifax
Halifax, 780, chemin Windmill, 2^e étage, Dartmouth (Nouvelle-Écosse)
902-424-6160 ou composez sans frais le 1-877-565-0556

Division de l'alcool, du jeu, des carburants et du tabac, Sydney
1030, rue Upper Prince, bureau 1, Sydney (Nouvelle-Écosse) :
902-563-3495 ou composez sans frais le 1-877-565-0556

Ce dépliant a été produit par :



La Ligne téléphonique provinciale d'intervention d'urgence en santé mentale et dépendances de Santé Nouvelle-Écosse est disponible

24 heures sur 24, sept jours sur sept, pour toute personne en situation de crise de santé mentale ou de dépendance, ou pour toute personne s'inquiétant du sort de ces personnes. **Composez sans frais le 1-888-429-8167 ou visitez mha.nshealth.ca/fr.**

YOURBESTBET.ca